



Problème maison 1800 et architecte

Par **laurarose**, le **25/09/2013** à **08:45**

Bonjour à tous,

Au mois de Juin 2013 j'ai eu un incendie dans une maison dont je suis propriétaire datant entre 1700 et 1800.

Le toit à brûlé et cela a occasionné des dégâts à l'étage et au rez-de-chaussée, le sol et le plafond doivent être refait à neuf car détruit par l'incendie.

Mon assureur m'a dit que j'étais obligé de prendre un architecte car comme il fallait un permis de construire c'était sois-disant obligatoire.

J'ai donc, par confiance à mon assureur, pris l'architecte qu'il me conseillait, il m'a donc fait un plan intérieur et là je ne suis absolument pas d'accord avec lui. Il me casse des murs, non détruit dans l'incendie sous prétexte qu'il faut la mettre au norme handicapé.

Ma question est donc la suivante : "Suis-je obligé de la mettre au norme handicapé sachant que la maison date de 1700-1800? Car je trouve que cela dénaturerait la maison de cassé des murs. De plus elle n'était pas comme ça avant.

Merci de votre aide car je ne sais pas comment faire pour que ma maison soit reconstruite comme elle était avant sans la norme handicapé.

Cordialement.